

**De la maternelle à l'université,  
pour une autre école, une autre société,**

# Luttons pour l'égalité !

**SUD éducation** est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

**Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.**

**Pour un statut unique :** la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

**Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.**

**Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale :** parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

**VOTONS SUD**  
éducation

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**CAPN CPE**



## **Pour les CPE, SUD éducation revendique :**

- 1 des moyens humains et matériels nécessaires : recrutement à hauteur des besoins, notamment par des mesures de formation et de titularisation des collègues contractuel-le-s, permettant de ne pas dépasser 200 élèves par CPE
- 2 des remplacements immédiats assurés par des titulaires volontaires
- 3 le respect de nos horaires hebdomadaires de 35 heures toutes tâches confondues
- 4 des équipes d'assistant-e-s d'éducation en nombre suffisant, au traitement et au statut largement amélioré, aux horaires compatibles avec leurs études, ayant un accès facilité aux concours de la fonction publique et à la validation des acquis de l'expérience
- 5 du temps de concertation formalisé avec tous les partenaires
- 6 la reconnaissance et la protection de notre statut garantissant une véritable autonomie professionnelle, vis à vis des injonctions hiérarchiques, dans le strict respect de nos missions éducatives
- 7 une formation initiale et continue ambitieuse, en rapport avec la demande réelle et construite sur les attentes des personnels
- 8 l'augmentation des salaires pour toutes et tous, l'intégration des primes et des indemnités dans les salaires